

RAPPORT N° 97/5-29  
au Conseil Municipal

OBJET

**RESTAURATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE (1ERE PHASE)  
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 1 ET N° 2**

Des marchés de travaux à prix unitaires ont été passés le 30 juin 1995 pour la 1ère phase de la restauration de l'ancien Hôtel de Ville comprenant les installations de chantier, les travaux de démolition (boiseries intérieures, plancher de l'étage), le traitement curatif et préventif de l'ensemble du bâtiment, les travaux de consolidation des structures, la réfection des joints et enduits intérieurs et la réfection totale du plancher de l'étage.

Dans le cadre de l'exécution de ces travaux, il convient d'intégrer, par Avenants aux marchés des Lots n° 1 et n° 2, l'incidence des quantités réellement exécutées et vérifiées par Monsieur LECOT (Vérificateur des Monuments Historiques), des travaux complémentaires qu'il a été nécessaire d'exécuter et des travaux qui ont dû être différés pour cadrer aux contraintes techniques du phasage de l'opération.

Les modifications des montants initiaux des marchés des deux lots concernés sont les suivantes :

**LOT N° 1 - GROS OEUVRE/ MACONNERIE**

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Titulaire du marché                                       | Groupement QUELIN/ BATI EST |
| - Montant total initial du marché                           | 6 028 168,25 F TTC          |
| - Montant total des plus et moins-values<br>(confer annexe) | - 7 409,13 F TTC            |

**Le montant total du marché du Lot n° 1 passe ainsi**

**de 6 028 168,25 F TTC à 6 020 759,12 F TTC.**

**LOT N° 2 - CHARPENTE/ MENUISERIE**

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Titulaire du marché                                       | Groupement TRAIT CARRE/ AMB |
| - Montant total initial du marché                           | 3 681 759,33 F TTC          |
| - Montant total des plus et moins-values<br>(confer annexe) | - 58 337,32 F TTC           |

**RAPPORT N° 97/5-29**

**Le montant total du marché du lot n° 2 passe ainsi**

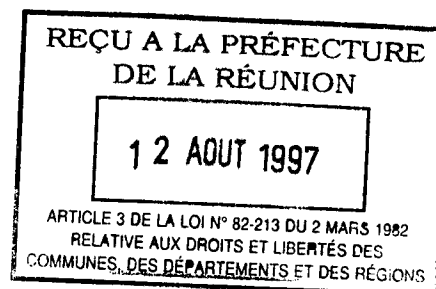
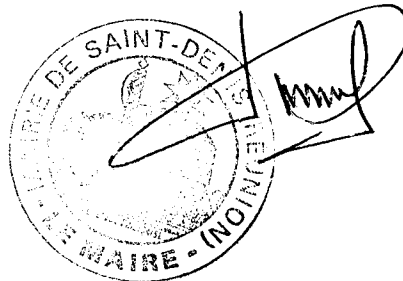
**de 3 681 759,33 F TTC à 3 623 422,01 F TTC.**

De plus compte tenu de l'ensemble des travaux modificatifs et surtout de la modification du découpage en tranches (réalisation en trois tranches au lieu de deux) intervenue depuis le début du chantier pour s'adapter au financement de l'opération, la date contractuelle d'achèvement des travaux du Lot n° 1 est reportée au 30 novembre 1997.

Je vous demande de m'autoriser à intégrer ces modifications de montants et de délai des marchés concernés par Avenants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 97/5-29  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 1er août 1997**

**OBJET**

**RESTAURATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE (1ERE PHASE)  
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 1 ET N° 2**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 97/5-29 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à passer les Avenants aux marchés de travaux pour la 1ère phase de la restauration de l'Ancien Hôtel de Ville des Lots n° 1 (QUELIN/ BATI EST) et n° 2 (TRAIT CARRE/ AMB) -tels que présentés au texte du Rapport-.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 08 AOUT 1997

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**

